



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'AUDE

La Préfète

Carcassonne, le 07/07/2020

Objet : Avis sur l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet de création d'une zone d'activités sur le territoire du Grand Narbonne.

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et du décret n°2016-1190 du 31 août 2016, vous m'avez transmis le 17 février 2020 l'étude préalable aux mesures de compensation collective agricole relative au projet de création de la zone aménagement concerté de Névian, d'une superficie de 76 ha, en continuité du pôle d'activité de la commune voisine de Montredon-des-Corbières.

Cette étude préalable réalisée par la Chambre d'agriculture et la SAFER a été soumise le 5 mars 2020 à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de l'Aude et comprend les éléments suivants :

- La compensation collective agricole porte sur 649 ha de surface agricole utile mis en valeur par 24 exploitations, sur le territoire de 16 communes de la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne ;
- Parmi les 24 exploitations concernées, 23 sont adhérentes d'une cave coopérative. L'incidence du projet affecte trois caves coopératives (Névian, Montredon, Canet) couvrant le territoire de 39 communes dont trois dans l'Hérault (Olonzac, Capestang et Montels). Le choix du périmètre élargi, pour la description de l'état initial de l'économie agricole, porte sur ces 39 communes ;
- Les mesures de compensation collective s'élèvent à un montant de 1 255 279 €.

L'étude préalable présentée respecte le cadre fixé au niveau départemental pour la mise en œuvre de la compensation collective agricole et je note tout particulièrement que :

- L'antériorité de l'usage agricole des terres acquises préalablement au décret du 31 août 2016 a été prise en compte dans l'étude de compensation collective agricole ainsi que les mesures portées par le Grand Narbonne depuis 2013 et dont l'impact en termes de création de valeur ajoutée est avéré ;
- Un montant de 685 699 € a déjà été investi par la collectivité, notamment pour :
 - la création d'un espace test agricole pour favoriser l'installation de maraîchers sur le territoire du Grand Narbonne ;
 - la reconstitution du potentiel économique,
 - la promotion et le soutien à l'agriculture,
 - la mise en œuvre de projets expérimentaux favorisant l'innovation ;

Monsieur Jacques Bascou
Président du Grand Narbonne
12 boulevard Frédéric Mistral
11000 Narbonne

Nos réf. : DDTM11/SUEDT/U3P/CDPENAF

105 boulevard Barbès CS 40001 11838 CARCASSONNE CEDEX

Téléphone : 04.68.10.31.00 - Télécopie : 04.68.71.24.46

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 14h/16h30 et le vendredi de 8h30/12h – 14h/16h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> -

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Préfecture-de-lAude/518567698155284>

- L'étude prévoit alors un montant de 569 580 € pour les mesures de compensation collective agricoles à venir répondant aux principes :
 - d'investissements productifs ou commerciaux ;
 - de compensation locale, au plus près des effets induits, par la mise en place d'un périmètre prioritaire de compensation ;
 - de répartition des mesures sur les coopératives impactées en fonction des surfaces impactées des caves concernées.

Toutefois, il apparaît dans l'étude présentée que les mesures compensatoires envisagées, orientées vers des investissements productifs ou commerciaux, ne sont pas suffisamment détaillées.

Ainsi, j'émet un avis favorable sur la nature et le montant des compensations proposées sous réserve que soit présentée une déclinaison plus détaillée des modalités de mise en œuvre et de suivi des mesures compensatoires ainsi que des montants estimatifs associés.

Par ailleurs, vous veillerez à m'informer de la mise en œuvre de ces mesures compensatoires selon une périodicité adaptée.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La préfète

Sophie ELIZÉON